



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

Arrêté n° 24/2025

Portant fermeture temporaire de l'aire de jeux « du Mont-Blanc » rue du Morvan

Le Maire de la commune de KILSTETT

- Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2211-1 à L. 2212-2 et L.2214-41,
Vu le code rural et notamment les articles L.211-1 et L.211-11 à L.211-21,
Vu le code pénal et notamment son article R 610-5,
Vu les décrets n° 94-699 du 10 août 1994 et n° 96-136 fixant les exigences de sécurité relatives aux équipements d'aires collectives de jeux et les prescriptions de sécurité relatives aux aires collectives de jeux,

Considérant les travaux à l'aire de jeux « du Mont-Blanc » rue du Morvan par la société la société Kompan de Dammarie-Les-Lys pour le compte de la commune,

Considérant qu'il convient d'assurer l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens,

ARRETE

- Article 1^{er}** Du 30 juin au 1er juillet 2025, la société Kompan de Dammarie-Les-Lys est autorisée à réaliser des travaux au sein de l'aire de jeux « du Mont-Blanc » rue du Morvan pour le compte de la commune,
- Article 2** Du 30 juin au 1er juillet 2025, l'aire de jeux « du Mont-Blanc » sera fermée et l'accès interdit au public,
- Article 3** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et relevées en vue de poursuites.
- Article 4** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les services de la commune et la société Kompan.
- Article 5** les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet dès la mise en place de la signalisation prévue à l'article 4 ci-dessus.
- Article 6** les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.
- Article 7** Monsieur le Maire de la commune de Kilstett est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée au directeur de la société Kompan de Dammarie-Les-Lys et au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau.



Fait à Kilstett, le 26 juin 2025

Le Maire :

Francis LAAS